



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Direction départementale des territoires

Service Préservation et aménagement de l'espace

Bureau nature, sites et paysages

Dijon, le 9 mars 2015

A l'attention de

Monsieur le chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie départementale de Côte d'Or

M. Jean-Noël CABASSY
Association « Forestiers du Monde »
42 B avenue Victor Hugo
21000 DIJON

7

Affaire suivie par : Mme Dominique BONNAUD
dominique.bonnaud@cote-dor.gouv.fr
Tél. 03 80 29 42 02

Bordereau d'envoi

Objet : Autorisation de TRANSPORT et d'EXPOSITION d'espèces protégées		
Désignation des pièces :	nombre :	date :
Arrêté préfectoral autorisant le transport et l'exposition d'espèces protégées	1	6/03/2015



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

**AUTORISATION PREFECTORALE RELATIVE A DES
ESPECES PROTEGEES**

15/003/AUT

en application des dispositions du titre Ier du livre IV
du Code de l'Environnement relatif à la protection de la faune et de la flore

Nom ou dénomination et forme juridique du bénéficiaire de l'autorisation	Association « Forestiers du Monde »
Nom du (ou des) mandataire(s)	M. Jean-Noël CABASSY
Adresse	42 B, avenue Victor Hugo
Code postal – Commune	21000 - DIJON
Téléphone	03.80.45.82.99

EST AUTORISE A

TRANSPORTER ET EXPOSER

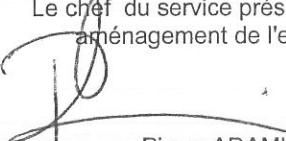
	DE	A
Nom	Muséum Jardin des Sciences	Département de la Côte d'or
Adresse	14, rue Jehan de Marville B.P. 1510 - 21033 DIJON CEDEX	
Téléphone		

LES SPECIMENS NATURALISES

DE L'ESPECE (NOM SCIENTIFIQUE)	NOM COMMUN	QUANTITE	DESCRIPTION (sexe)
Cerambyx Cerdo	grand capricorne	1	
Euphydryas maturna	damier du frêne	1	
Sciurus vulgaris	écureuil d'Europe	1	
Eraniceus europaeus	hérisson d'Europe	1	
Dryocopus martius	pic noir	1	
Salamandra Salamandra	salamandre	1	
Buteo buteo	buse variable	1	
Falco tinnunculus	faucon crécerelle	1	
Garrulus glandarius	Geai des chênes	1	
Strix Aluco	chouette hulotte	1	

CONDITIONS PARTICULIERES :

La présentation de chaque espèce dans son biotope naturel fera l'objet d'un commentaire (avec support papier éventuel) rappelant le statut juridique de l'espèce ainsi que sa place et son rôle dans l'éco-système.
L'origine des spécimens présentés devra également être rappelée.

⇒ Original conservé à la Direction départementale des territoires ⇒ Copie à l'O.N.C.F.S ⇒ Copie à la D.R.E.A.L. ⇒ Copie au Groupement de Gendarmerie ⇒ Copie à l'association « Forestiers du Monde »	Fait à DIJON, le 6 mars 2015 Pour le Préfet et par délégation, Pour Le directeur départemental des territoires, Le chef du service préservation et aménagement de l'espace	AUTORISATION VALABLE JUSQU'AU 15/07/2015
	 Pierre ADAMI	